

CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNAT REGIONAL Auvergne Rhône Alpes 2025-2026

Séniors, Juniors, Cadets et Minimes H et F

➤ **RAPPEL** : Tout doit être en référence au **Code Sportif Amateur 2025-2026**

1. Attribution d'un tour de championnat auprès des clubs / comités départementaux

- Le Comité régional doit faire un appel à candidature auprès de tous les clubs affiliés du Comité régional par courriel environ 40 jours avant la date de la 1ère organisation.

1.a. A la charge du comité régional

- Les frais de déplacement et les prestations :
 - des juges-arbitres
 - du/des délégué(s)
 - du/des chronométreur(s)
 - du médecin
- Les ceintures pour les finales
- Le programme de compétition
- La convocation des officiels
- La convocation des boxeurs selon le programme défini par la CRBA

1.b. A la charge du club organisateur

- Les locaux
- Le ring
- Les secouristes
- La sécurité
- Les repas officiels, des entraîneurs et des boxeurs

1.c. Conditions d'attributions

Le retour des candidatures des clubs/comités se fera **au plus tard le jeudi 16 octobre 2025 12h00** par courrier avec accusé de recommandation auprès du Comité ou bien remise en main propre (auprès de Pierrette VAROCLIER ou du secrétariat du comité) – **Adresse du courrier : Maison des sports – CR AURA De BOXE – 68 avenue T Garnier – 69007 Lyon**

Le club doit envoyer par courrier avec la mention : championnat régional Elite aura 2025. Dans ce courrier, il y aura une **enveloppe scellée** avec la mention **NE PAS OUVRIR** à insérer dans l'enveloppe extérieure.

Dans l'enveloppe scellée, il y aura l'acte à candidature rempli (page 2 de l'appel à candidature) avec le **montant de l'enchère proposée**.

- L'attribution de l'organisation des championnats se fera sous forme d'enchères. Un montant minimum est fixé afin de participer à ce système d'enchères :

FINALES SENIORS	2500 €
½ FINALES SENIORS	1500 €
¼ FINALES SENIORS	1000 €
FINALES MCJ	2000 €
½ FINALES MCJ	1000 €
¼ FINALES MCJ	800 €

Le **17 octobre 2025 à 17h00**, le Bureau Directeur ouvrira les enveloppes scellées. Selon les enchères proposées par les clubs, il attribuera les tours du championnat. Le tour du championnat sera attribué au plus offrant. Cette ouverture sera faite en visio ouverte aux clubs

2- Modalités pratiques de l'organisation

- Le championnat régional peut se dérouler par élimination directe.
- Les engagements des boxeuses et boxeurs se feront par retour de fichier Google Forms via Google Forms se fera jusqu'au **mardi 30 septembre 2025 minuit**. Aucune candidature reçue après ne sera acceptée.
- Seuls les boxeurs/euses répondant aux critères d'engagements pourront participer. Les vérifications des licences, pièces d'identité et palmarès (celui indiqué dans la base de données) seront réalisées par le comité.
- Les catégories ne pourront être ouverte qu'à partir de deux boxeuses ou boxeurs engagés
- les boxeurs ne peuvent participer que s'ils ont obtenus **le gant jaune** et prouver qu'ils sont de nationalité française (dépôt d'un justificatif de nationalité dans l'espace licencié). Le boxeur doit être licencié pour la saison 2025-26 et s'inscrire sur le formulaire google forms et avoir renseigné sa catégorie de poids sur e-licence

- Palmarès d'accès pour le championnat régional (*seul le palmarès figurant sur e-licence sera pris en compte*) :

Catégories	Combats minimums	Combats minimum-catégorie extrêmes
SENIOR HOMMES	12	48 kg, 51 kg, 92 kg, et + 92 kg 8 combats
SENIOR FEMMES	8	48 kg, 75 kg, 81 kg et + 81 kg 6 combats
JUNIORS HOMMES	7	48, 51,92, + 92 kg 6 combats
JUNIORS FEMMES	5	48,70,75,81, +81 kg 4 combats

3- LA PESEE

- Le lieu et les horaires de pesée sont fixés par le comité régional sur proposition du club organisateur
 - La pesée s'effectue obligatoirement le jour même du combat
 - Les boxeurs hommes se pèsent sans aucune tolérance de poids, au choix en sous-vêtements, ou en maillot de bain ou short de compétition
 - Les féminines se pèsent en tenue de compétition, avec une tolérance de poids, déductible, de 300g
 - Le délégué de réunion et le chef de jury effectuent les opérations de pesée. Ils ne peuvent déléguer cette tâche qu'à un autre juge arbitre
 - Seuls les boxeurs sont autorisés à rentrer dans la salle de pesée
- **Le boxeur/la boxeuse doit, obligatoirement remettre son livret sportif au délégué de réunion, au moment de la pesée précédant le combat.**
 - **Chaque boxeuse doit présenter, au médecin, une attestation sur l'honneur signée, confirmant qu'elle n'est, à sa connaissance, pas enceinte. Pour les mineures, cette déclaration devra également être signée par l'un de ses parents ou par son tuteur légal.**
 - **L'entraîneur doit, obligatoirement remettre sa licence au délégué de réunion, au moment de la pesée précédant le combat.**

RABIA Françoise
Présidente CR AURA Boxe
06 12 20 02 38
francoise.rabia@gmail.com

PARE Isabelle
Présidente CRBA
07 83 88 88 51
crba.aura.pare@gmail.com

DI MARIA Claude
Développement sportif AURA
06 25 28 96 76
agentsportif.cr.aura@gmail.com